

ASSOCIATION NEUCHATELOISE DES MENUISIERS, CHARPENTIERS, EBENISTES ET PARQUETEURS

BAREME DE COTISATIONS VALABLE DES 2008

COTISATION BNMB :	100,- CHF / AN		
COTISATION UNAM :	18,- CHF / AN		
COTISATION INDUSTRIEL DU BOIS :	60.- CHF / AN		
COTISATION FRM :	COTISATION FIXE	50,- CHF / AN	
	COTISATION VARIABLE	0.04% de la masse salariale soumise à contribution professionnelle	
COTISATION ANM :	COTISATION FIXE	cat. 1	PATRON SEUL = 100,- CHF / AN
		cat. 2	DEUX PATRONS SEULS = 150.- CHF/AN
		cat. 3	PATRON SEUL OU DEUX PATRONS SEULS AVEC APPRENTIS : 350,- CHF / AN
		cat. 4	TOUTES LES AUTRES ENTREPRISES : 350,- CHF / AN
	COTISATION VARIABLE	FACTUREE UNIQUEMENT A LA CATEGORIE 4. 0,9% DE LA MASSE SALAIRE AVS	
LE TOTAL DE LA FACTURE ANNUELLE EST PLAFONNE A FR. 15'000,- (TOTAL DE TOUS LES POSTES)			
FACTURATION : 7 acomptes entre mai et novembre de chaque année / facture finale établie dès réception du décompte AVS définitif en début d'année suivante d'année suivante			

Barème accepté par l'assemblée des membres le 5 juin 2008